

Insecticide Cimegra

Fiche technologique

horticoles

Propulsé par le mode d'action exclusif du groupe 30 de l'IRAC, Cimegra^{MD} est un insecticide foliaire novateur pour les cultures légumières¹ figurant sur l'étiquette, y compris les pommes de terre. Il supprime les insectes masticateurs tenaces courants.

- Mode d'action exclusif qui agit au contact et à l'ingestion.
- Procure un effet de choc et une maîtrise rapides auxquels les agriculteurs peuvent se fier.
- Outil efficace de gestion de la résistance lorsqu'utilisé en alternance avec d'autres groupes d'insecticides.

Matière active

Broflanilide – Groupe 30

Type de formulation

Suspension concentrée

Une caisse contient

2 bidons de 3 L

Entreposage

Nécessite un lieu d'entreposage chauffé.

Doryphore de la pomme de terre



Source: BASF

Cultures

Légumes-fleurs et légumes pommés du genre brassica, légumes-fruit, légumes-pétiotes et légumes-feuilles
Pommes de terre

Patates douces

Stade

Foliaire²

Dans le sillon au moment de la plantation

Foliaire³

Incorporé en présemis

Ravageurs maîtrisés

Légumes-fleurs et légumes pommés du genre Brassica.

Arpenteuse du chou (*Trichoplusia ni*)

Altises (*Phyllotreta* spp.)

Fausse-teigne des crucifères (*Plutella xylostella*)

Piériide du chou importée (*Pieris rapae*)

Dans les légumes-fruits.

Doryphore de la pomme de terre (*Leptinotarsa decemlineata*)

Sphinx de la tomate (*Manduca quinquemaculata*)

Ver du tabac (*Manduca sexta*)

Légumes-feuilles et légumes-pétiotes

Altises (*Phyllotreta* spp.)

Altise à tête rouge (*Systema frontalis*)

Arpenteuse du chou (*Trichoplusia ni*)

Fausse-teigne des crucifères (*Plutella xylostella*)

Piériide du chou importée (*Pieris rapae*)

Dans les pommes de terre

Doryphore de la pomme de terre (*Leptinotarsa decemlineata*)

Ver fil-de-fer⁴

Patates douces

Ver fil-de-fer⁴

¹ Aucune Limite maximale de résidus (LMR) n'a encore été établie sur les principaux marchés d'exportation, y compris les États-Unis, pour appuyer l'application foliaire sur les légumes à tête et à tige du genre Brassica, les légumes-feuilles, les légumes-fruits et les légumes-pétiotes.

² NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

³ Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison des cultures. Dans les pommes de terre seulement, si des applications doivent être effectuées pendant la période de floraison des cultures, limiter les applications au soir, lorsque la plupart des abeilles ne butinent pas. En cas d'utilisation d'abeilles pour la pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

⁴ Y compris *Agriotes obscurus*, *Agriotes sputator*, *Conoderus* sp., *Hypnoides bicolor*, *Limonioides californicus*, *Limonioides infuscatus*, *Melanotus cribrulosus*, *Melanotus* sp. et *Selatosomus destructor*.

 **BASF**

We create chemistry

Dose d'application

Une caisse d'insecticide Cimegra permet de traiter 60 acres (24 hectares) dans le sillon et de 79 à 118 acres (32 à 48 hectares) par application foliaire.

Légumes-fleurs et légumes pommés du genre Brassica	Altises, fausse-teigne des crucifères, piéride du chou, piéride du chou importée	50,6 ml/ac (125 ml/ha)
Légumes-fruits	Doryphore de la pomme de terre	50,6 à 75 ml/acre (125 à 187,5 ml/ha)
	Sphinx de la tomate, Sphinx/ver du tabac	50,6 ml/acre (125 ml/ha)
Légumes-feuilles, légumes-pétiotes	Altise, altise à tête rouge, fausse-arpenteuse du chou, fausse-teigne des crucifères, piéride du chou importée	50,6 ml/acre (125 ml/ha)
Pommes de terre	Ver fil-de-fer ⁵	100 ml/acre (250 ml/ha)
	Rangs espacés de 90 cm (36 po) ⁶	2,3 ml par 100 mètres de rang
	Doryphore de la pomme de terre	50,6 à 75 ml/acre (125 à 187,5 ml/ha)
Patates douces⁷	Ver fil-de-fer ⁵	100 ml/acre (250 ml/ha)

Note pour les pommes de terre : Pulvériser dans le sillon de manière à couvrir uniformément les plantons et le sol qui les entoure. Ne pas appliquer Cimegra à la surface du sol d'un sillon refermé.

Volume d'eau

Pour l'application dans le sillon, diluer l'insecticide Cimegra dans au moins 50 L d'eau par hectare (20 L d'eau par acre). Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète des semences ou des plantons ainsi que du sol autour des sillons. Pour l'application foliaire, s'assurer de recouvrir toute la plante.

⁵ Ne pas utiliser plus de 100 ml/acre (250 ml/ha). ⁶ Consultez l'étiquette pour calculer la dose si l'espacement entre les rangs est différent. ⁷ Consulter l'étiquette du produit pour de l'information concernant précisément l'application dans les patates douces.

Ordre à respecter pour le mélange en réservoir

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Agiter le contenant vigoureusement avant l'usage.
4. Ajouter la quantité requise d'insecticide Cimegra dans le réservoir.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
6. Après l'utilisation, nettoyer le réservoir conformément aux directives de l'étiquette.

Conseils d'application

Pour l'application foliaire, ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle par rafales.

Respecter les zones tampons indiquées sur l'étiquette du produit. Une bande de végétation filtrante est nécessaire entre le bord du champ et les habitats aquatiques adjacents situés en aval. Consulter l'étiquette du produit pour plus d'information.

Gestion de la résistance

L'usage des insecticides devrait reposer sur un programme de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) qui privilégie les inspections sur le terrain, la tenue de registres et qui considère l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés locaux pour obtenir des recommandations supplémentaires sur la gestion de la résistance aux pesticides et/ou pour des conseils de LAI pour un emplacement ou un problème de ravageurs en particulier dans votre région.

Cultures subséquentes

Un réensemencement immédiat est permis pour les cultures approuvées. Un intervalle de réensemencement de 30 jours est requis pour toute culture ne figurant pas sur l'étiquette.

Mélanges en réservoir

Cimegra n'est pas compatible avec les engrais appliqués dans le sillon

Communiquez avec le Centre d'assistance à la clientèle **AgSolutions^{MD}** ou avec votre représentant **AgSolutions** ou de vente au détail de BASF pour plus d'information sur les mélanges en réservoir recommandés.

Pour plus d'information : Appelez le Centre d'assistance à la clientèle **AgSolutions** au 1-877-371-BASF (2273) ou visitez agsolutions.ca/horticoles.

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.